CHILD DAY CARE
REGULATORY REVIEW COMMITTEE
A VISION FOR CHILD CARE AND DEVELOPMENT IN MANITOBA

français

February, 2001

Dear Manitoban:

I am pleased to be able to provide an on-line copy of a paper entitled *A Vision for Child Care and Development in Manitoba* for your review and comments.

This paper is the result of the work of Manitoba's Child Day Care Regulatory Review Committee. This Committee consists of 24 representatives, including parents, early childhood educators from nursery schools, infant, preschool and school age centres, family child care, Francophone child care, Aboriginal child care, training institutions, social service organizations, labour and departmental staff. The Committee makes recommendations to government for improvements to our child care system that will support responsive, stable and high-quality early childhood care and education for Manitoba's children, families and communities.

Research tells us that high-quality early childhood care and education has long-lasting affects on a child's social, intellectual and emotional development, regardless of socioeconomic background. Manitoba's child care environments, which include infant, preschool and school age centres, nursery schools and family child care homes, are required to meet prescribed minimum standards that ensure the health, safety and well-being of children.

Our current system, which is mainly funded by parent fees, has almost 23,000 licensed child care spaces. Approximately 83 per cent of these spaces are located in licensed child care centres and nursery schools and 17 per cent are in licensed family child care homes. However, a regulated child care space exists for only about 10.5 per cent of Manitoba children.

It is with this in mind that I asked the Committee to develop a vision for child care in Manitoba. The paper, *A Vision for Child Care and Development in Manitoba*, identifies four key elements considered integral to further developing our child care system:

- Universality;
- Accessibility;
- Affordability; and

- High-Quality.

I am pleased that the Committee was able to prepare such a succinct and compelling vision for the future development of child care in Manitoba. Given the research about the importance of high-quality child development supports for the future health and well-being of our people, its work is timely.

It is also important to recognize that as an Equalization recipient province, Manitoba, like most other Canadian provinces and territories, does not have the fiscal capacity to introduce a universal child care program without the federal government's significant assistance. In this regard, the recently agreed upon Early Childhood Development Initiative is a useful start. However, it will not, at its current level, enable the realization of the vision held out by the Child Day Care Regulatory Review Committee. Nevertheless, it is vital that we reach a consensus in Manitoba about the future nature of our child care system. Your reaction will help us shape that vision and, in partnership with the federal government and local communities, we will then be able to make incremental changes in line with our financial capacity.

I hope that by releasing this paper on-line, more citizens will be provided the opportunity to access these recommendations and voice their opinions concerning child care in Manitoba. Please forward your comments to vpcomments@fs.gov.mb.ca by May 1, 2001.

For additional information, you may call 945-7447 in Winnipeg or toll free outside Winnipeg at 1-888-213-4754.

Sincerely,

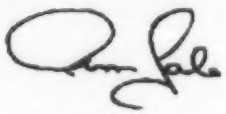

Tim Sale

Back to Child Day Care - main page
On-line copy of *A Vision for Child Care and Development in Manitoba*

Manitoba

CHILD DAY CARE
REGULATORY REVIEW COMMITTEE
A VISION FOR CHILD CARE AND DEVELOPMENT IN MANITOBA

français

The *Child Day Care Regulatory Review Committee* envisions a **"universal, accessible, affordable, quality"** child care system which provides for optimal development of children and support to families throughout Manitoba. These four key elements need to be considered as an integral part of the ultimate goal of building a comprehensive child care system throughout Manitoba. In order to achieve this goal, the issues surrounding six main components of the child care system need to be addressed. These components are as follows:

- Standards/Quality Care
- Funding
- Training and Professionalism
- Governance
- Integrated Service Delivery
- Public Education

1. STANDARDS/QUALITY CARE

While the minimum standards of the current *Community Child Day Care Standards Act* and Manitoba Regulation 62/86 ensure basic health and safety for children, the Committee believes that these standards must be enhanced to ensure the highest possible level of care and learning is provided in all facilities. The Committee recommends action to:

- support the development of national standards for child care and development programs;
- provide incentives to exceed minimum standards; and
- ensure a funding level that enables a stable, well remunerated, trained, child care workforce.

The child-focused curricula currently practiced in Manitoba is critical to quality early childhood education. This practice ensures the provision of care and education within warm, responsive, consistent environments and promotes children's learning and development in a natural way.

2. FUNDING

The Committee knows that Manitoba is positioned to expand child care and recommends a universal, non-profit, publicly-funded, licensed child care system within three to five years, with long-term funding secured. The Committee recommends action to:

- support the creation and expansion of spaces that are responsive to the needs of rural and urban families and communities;
- ensure a well-paid and well-trained workforce by developing a strategy that addresses the critical issues of recruiting and retaining early childhood educators;
- enable the construction of new facilities, as well as upgrading of existing inadequate facilities and equipment;
- enable the creation of inclusive early intervention and family resource programs, including universal, no-fee, part-time nursery programs and encourage the availability of early intervention experts to support these programs; and
- enable the expansion of the Child Day Care Program resources.

The Committee recommends further increases to public funding in order to achieve universal child care within the next three to five years.

3. TRAINING AND PROFESSIONALISM

Training and **ongoing professional development** for providers of early childhood care and education are among the **strongest indicators of quality**. The Committee recommends action to:

- provide accessible and affordable training;
- expand current models of training and develop new models that respond to community needs;
- provide specialized training options for caregivers, such as training for family child care home providers, school age care providers and management training;
- review the current classification system and educational requirements for early childhood educators based on best practices;
- provide funding to design and implement a certification process for early childhood educators;
- provide funding to develop and implement an accreditation process for licensed child care facilities; and
- provide funding to foster development of ECE training programs responsive to the needs of the current untrained child care workforce.

The Committee also believes that training must be both transferable and portable across Canada and supports the development of national training standards.

4. GOVERNANCE

Strong, knowledgeable community-based boards that reflect the needs of the community and its families are key to maintaining viable, high quality child care services. The Committee believes that enhanced options must also be explored and provided for family child care home governance. The Committee recommends action to:

- support and strengthen the governance of child care programs and services within communities;
- provide training for community-based boards;
- recruit individuals and groups to community-based boards that have experience and expertise to best support and promote the development of early childhood care and education programs;
- increase the current level of parental participation on boards of directors; and
- explore new models of governance for child care facilities, such as the Hub model.

A broader board governance role would help to ensure the effective and efficient use of resources for child care facilities. It would also facilitate community planning and the inclusion of child care as part of both urban and rural economic development.

5. INTEGRATED SERVICE DELIVERY

The Committee supports an integrated service delivery model, whereby child care services are established as part of community partnerships with continued input from families. The Committee recommends action to:

- increase communication, co-ordination and co-operation between jurisdictions;
- strengthen relationships with schools and other community services;
- encourage partnerships to meet a variety of family needs in both rural and urban communities;
- ensure a system of monitoring of basic health and safety for programs currently excluded from the Act, such as parent-child centres, infant labs, in-school lunch programs or before and after programs, unlicensed family home care;
- expand the definition of "licensed child care" to allow flexibility and creativity in designing responsive and integrated services, such as in-own-home child care, care for sick children; and
- support the creation of an integrated system of early identification and intervention for children in child care facilities.

6. PUBLIC EDUCATION

Early childhood care and education is fundamental to the healthy development of all children and is the first tier of education. The Committee recommends action to:

- raise the profile of early childhood care and education to the public at large; and
- develop strategies to inform the public about the early years and healthy child development in urban, rural, and northern settings.

Child care is the cornerstone of healthy child and family policy. Its vital role in building a healthy society requires further promotion to the general public.

Accessibility... Affordability... Quality...

Universal Child Care

Back to Child Day Care - main page
Letter from Tim Sale, Minister of Family Services and Housing

Manitoba

COMITÉ DE RÉVISION DES RÈGLEMENTS SUR LES GARDERIES D'ENFANTS
UNE VISION DES SERVICES DE GARDERIE ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AU MANITOBA

english

Février 2001

Madame, Monsieur,

Je suis heureux de pouvoir offrir en ligne une copie du document intitulé *Une vision des services de garderie et du développement de l'enfant au Manitoba*, pour que vous l'examiniez et y donniez suite.

Cette publication est le fruit du travail du *Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants*. Ce comité est composé de 24 représentants et comprend des parents, des éducateurs de jeunes enfants (travaillant dans des pré-maternelles, des centres pour les enfants en bas âge, d'âge préscolaire et scolaire, des garderies familiales, des garderies francophones et autochtones), des représentants d'établissements de formation et d'organismes de services sociaux, du personnel du ministère et un représentant syndical. Le Comité est chargé de présenter des recommandations au gouvernement en vue d'améliorer notre système de services de garderie pour que les enfants, les familles et les communautés du Manitoba puissent bénéficier de services de soins et d'éducation qui sont de bonne qualité, stables et adaptés aux besoins des jeunes enfants.

Selon les chercheurs, offrir aux jeunes enfants de bons services de soins et d'éducation est un élément qui aura un impact positif à long terme sur leur développement social, intellectuel et émotionnel, peu importe leur milieu socio-économique. Les divers établissements de garde de jour au Manitoba, qui comprennent entre autres les centres pour enfants en bas âge, d'âge préscolaire et scolaire ainsi que les pré-maternelles et les garderies familiales, doivent répondre aux normes minimales prescrites afin de garantir la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

Notre système actuel, dont les coûts sont principalement défrayés par les parents, dispose d'environ 23 000 places de garderie accréditées. Environ 83 % de ces places sont dans des centres de garderie et des pré-maternelles accrédités, et 17 % se trouvent dans des garderies familiales accréditées. Toutefois, seuls 10,5 % des enfants au Manitoba ont accès à une place de garderie réglementée.

C'est en tenant compte de cette réalité que j'ai demandé au Comité de définir une vision en matière de services de garderie au Manitoba. Le document intitulé *Une*

vision des services de garderie et du développement de l'enfant au Manitoba identifie

quatre éléments clés devant être considérés comme partie intégrante du but ultime, qui est de bâtir un meilleur système de services de garderie dans la province. Ces services doivent être :

- universels
- accessibles
- abordables
- de qualité

Je suis heureux que le Comité ait pu élaborer une vision aussi concise et à propos pour le développement futur des services de garderie au Manitoba. Le travail du Comité vient également à un moment opportun, étant donné les recherches démontrant l'importance des bons projets de développement de l'enfant pour assurer la santé et le bien-être futurs des enfants.

Il est également important de reconnaître qu'en tant que province bénéficiant de la péréquation, le Manitoba, comme la plupart des autres provinces et territoires canadiens, n'a pas l'assise fiscale nécessaire pour créer un programme de services de garderie à l'échelle provinciale sans recevoir une aide importante du gouvernement fédéral. À cet égard, l'initiative de développement de la petite enfance sur laquelle tous les intervenants se sont récemment mis d'accord constitue un bon point de départ. Cependant, le niveau de financement actuel ne permettra pas la réalisation de la vision du *Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants*. Néanmoins, il est primordial que nous parvenions à un consensus au Manitoba sur la nature du système de services de garderie à l'avenir. Vos commentaires et suggestions nous aideront à façonner cette vision et, en partenariat avec le gouvernement fédéral et les communautés locales, nous serons en mesure d'apporter des changements progressifs qui correspondent à notre capacité financière.

J'espère qu'en publiant ce document en ligne, nous permettrons à un plus grand nombre de citoyens d'avoir accès aux recommandations qui y sont contenues et de partager leur point de vue quant aux services de garderie au Manitoba. Veuillez faire parvenir vos commentaires à l'adresse suivante : ypcomments@fs.gov.mb.ca, avant le 1er mai 2001.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez composer le 945-7447 (à Winnipeg) ou le 1 888 213-4754 (sans frais à l'extérieur de Winnipeg).

En espérant recevoir bientôt votre point de vue et vos idées quant au système de services de garderie à envisager dans la province à l'avenir, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le ministre,

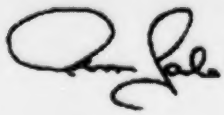

Tim Sale

Direction de la garde de jour pour enfants - page d'accueil
Copie en directe *Une vision des services de garderie et du développement de l'enfant au Manitoba*

Manitoba

COMITÉ DE RÉVISION DES RÈGLEMENTS SUR LES GARDERIES D'ENFANTS

UNE VISION DES SERVICES DE GARDERIE ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AU MANITOBA

english

La vision du *Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants* est celle d'un système de services de garderie **« universel, accessible, abordable et de qualité »**, dont l'objectif est le meilleur développement possible des enfants et le soutien des familles dans tout le Manitoba. Ces quatre éléments clés doivent être considérés comme une partie intégrante du but ultime, qui est de bâtir un système de services de garderie complet couvrant tout le Manitoba. Pour atteindre ce but, les problèmes relatifs aux six éléments essentiels du système de services de garderie doivent être réglés. Ces éléments sont les suivants :

- normes et qualité des services
- financement
- formation et perfectionnement professionnel
- gestion publique
- prestation intégrée des services
- éducation du public

1. NORMES ET QUALITÉ DES SERVICES

Bien que les normes minimales actuellement définies dans la *Loi sur les garderies d'enfants* et dans le Règlement du Manitoba 62/86 garantissent un niveau élémentaire de santé et de sécurité des enfants, le Comité pense que ces normes doivent être améliorées pour garantir que tous les établissements offrent le plus haut niveau possible de services et d'éducation. Le Comité recommande que des mesures soient prises pour :

- appuyer la mise au point de normes nationales pour les programmes de garderies et de développement des enfants;
- encourager le dépassement des normes minimales;
- garantir un niveau de financement permettant d'avoir un personnel de garderie stable, bien rémunéré et formé.

Les programmes axés sur l'enfant actuellement en vigueur au Manitoba sont vitaux pour assurer une bonne éducation des jeunes enfants. Cette pratique assure la prestation des soins et de l'enseignement dans un environnement chaleureux, adapté et stable, et encourage de manière naturelle l'apprentissage et le développement

des enfants.

2. FINANCEMENT

Puisque le Manitoba est en mesure d'étendre la portée du système de garderie, le Comité recommande la mise en place, d'ici trois à cinq ans, d'un système de services accrédités de garderie universel, sans but lucratif, financé par l'état et dont le financement à long terme est garanti. Le Comité recommande que des mesures soient prises pour :

- appuyer une augmentation du nombre de places en fonction des besoins des familles et des communautés rurales et urbaines;
- assurer l'emploi d'un personnel bien rémunéré et bien formé en élaborant une stratégie qui réponde aux problèmes critiques posés par le recrutement et la rétention des éducateurs de jeunes enfants;
- permettre la construction de nouveaux établissements et la mise à niveau des établissements et du matériel existants qui sont inadaptés;
- permettre la création de programmes intégrateurs d'intervention précoce et de ressources pour les familles, comprenant des programmes universels et gratuits de pré-maternelle à temps partiel, et encourager l'emploi d'experts en intervention précoce afin d'appuyer ces programmes;
- permettre l'expansion des ressources du Programme de garde de jour pour enfants.

Le Comité recommande une augmentation du financement par l'état afin que l'objectif d'un système de garderie universel soit atteint d'ici trois à cinq ans.

3. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

La **formation** et le **perfectionnement professionnel continu** des prestataires de services et d'éducation des jeunes enfants comptent parmi les **indicateurs de qualité les plus importants**. Le Comité recommande que des mesures soient prises pour :

- offrir une formation accessible et abordable;
- améliorer les modèles actuels de formation et mettre au point de nouveaux modèles adaptés aux besoins des communautés;
- offrir des options de formation spécialisée pour les prestataires de services, telles qu'une formation pour les prestataires à domicile de services de garderie familiale, une formation pour les prestataires de services de garderie pour enfants d'âge scolaire et une formation en gestion;
- revoir le système de classification et les exigences de formation des éducateurs de jeunes enfants en fonction des meilleures méthodes;
- financer l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus de certification pour les éducateurs de jeunes enfants;

- financer l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus d'accréditation pour les établissements de garderie ayant un permis;
- fournir le financement nécessaire pour encourager l'élaboration de programmes de formation en éducation des jeunes enfants qui soient adaptés aux besoins du personnel de garderie actuel non formé.

Le Comité croit également que toute formation doit être transférable et reconnue dans tout le Canada, et il appuie la mise au point de normes nationales de formation.

4. GESTION PUBLIQUE

Pour conserver des services de garderie viables et de haute qualité, il est essentiel d'avoir des conseils communautaires forts et compétents qui reflètent les besoins de la communauté et des familles. Le Comité croit qu'il faut envisager et offrir des options améliorées pour la gestion publique des services de garderie familiale à domicile. Le Comité recommande que des mesures soient prises pour :

- appuyer et renforcer la gestion publique des programmes et services de garderie au sein des communautés;
- offrir une formation aux conseils communautaires;
- recruter pour les conseils communautaires des personnes et des groupes qui ont l'expérience et l'expertise nécessaires pour mieux soutenir et encourager l'élaboration de programmes de garderie et d'éducation des jeunes enfants;
- améliorer le niveau de participation parentale au sein des conseils d'administration;
- explorer de nouveaux modèles de gestion publique pour les établissements de garderie, tels que le modèle centralisé (ou « Hub »).

L'extension du rôle de gestion publique des conseils aiderait à assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources pour les établissements de garderie. Elle permettrait également de faciliter la planification communautaire et l'intégration des services de garderie aux projets urbains et ruraux de développement.

5. PRESTATION INTÉGRÉE DES SERVICES

Le Comité appuie un modèle de prestation intégrée des services, au sein duquel les services de garderie font partie des partenariats communautaires qui bénéficient d'une participation continue des familles. Le Comité recommande que des mesures soient prises pour :

- améliorer la communication, la coordination et la coopération entre les provinces et territoires;
- renforcer les relations avec les écoles et les autres services communautaires;

- encourager les partenariats pour répondre à une variété de besoins des familles dans les communautés rurales et urbaines;
- assurer la surveillance d'un niveau élémentaire de santé et de sécurité des programmes qui sont actuellement exclus de la *Loi sur les garderies d'enfants*, tels que les centres parent-enfant, les pouponnières, les programmes de déjeuner intra-scolaires, les programme de garde avant et après l'école et les services non accrédités de garderie familiale à domicile;
- étendre la définition du terme « service de garderie accrédité » afin de permettre davantage de flexibilité et de créativité pour l'élaboration de services adaptés et intégrés, tels que les services de garderie chez-soi et les services de garde pour les enfants malades;
- appuyer la création d'un système intégré d'identification et d'intervention précoces pour les enfants en établissements de garderie.

6. ÉDUCATION DU PUBLIC

Les soins et l'éducation des jeunes enfants sont essentiels au développement sain de tous les enfants et repré ntent le premier palier de l'éducation. Le Comité recommand . des mesures soient prises pour :

- améliorer l'image des soins et de l'éducation des jeunes enfants vis-à-vis du grand public;
- mettre au point des stratégies visant à informer le public sur les premières années de l'enfant et sur son développement sain dans les environnements urbain, rural et du Nord.

Les services aux enfants sont la fondation d'une politique encourageant le développement d'enfants et de familles en santé. Le rôle vital qu'ils jouent dans l'établissement d'une société exige une plus grande promotion auprès du public.

Accessibilité... Abordabilité... Qualité...

Universalité des services aux enfants

Direction de la garde de jour pour enfants - page d'accueil
Letter from Tim Sale, Minister of Family Services and Housing

Manitoba